

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
10 octobre 2024

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (13) : Ghislain BERTHIN, Claude BLAIN, Cécile BORY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Christophe DRUNAT, Jean-Noel GUILLAUMIN, Martine HAUTIN, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (6) : Ghislaine DE BENGUY-PUYVALLEE, Annick BIENBEAU (ayant donné pouvoir à Christelle PETIT), Isabelle DEUSS, Solange LEJUS, Philomène MAILLET, et Jocelyne RODDE

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du dernier Compte rendu de séance du Conseil d'administration du 12 juin 2024
- 2/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CIAS auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 3/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes auprès du CIAS Terres du Haut Berry
- 4/ Marché d'assurances : Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry
- 5/ Rapport d'activités 2023 de la Mission Locale Bourges-St Florent-Mehun et de la Mission Locale Sancerre-Sologne
- 6/ Approbation de la convention d'attribution d'une subvention 2024 Mission Locale de Bourges pour les permanences de St-Martin-d'Auxigny et des Aix d'Angillon
- 7/ Approbation de la convention d'attribution d'une subvention 2024 Mission Locale Sancerre-Sologne pour les permanences d'Henrichemont
- 8/ Convention de partenariat avec UNISCITE pour la mise en place de visites de courtoisie chez les personnes âgées par un trinôme de service civique
- 9/ Information relative au programme POPSU Transitions Berry
- 10/ Contrat Territorial Global
- 11/ Dénonciation de la convention Aide Alimentaire pour les bénéficiaires résidents d'Ivoy-le-Pré
- 12/ Questions diverses

Information

Projet de délibération

Rapporteur			Vote de la délibération
Vice-Présidente	1	Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent du CIAS auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry	A l'unanimité 14 voix pour
Vice-Présidente	2	Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes auprès du CIAS Terres du Haut Berry	A l'unanimité 14 voix pour
Vice-Présidente	3	Marché d'assurances : Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry	A l'unanimité 14 voix pour
Vice-Présidente	4	Approbation de la convention d'attribution d'une subvention 2024 Mission Locale de Bourges pour les permanences de St-Martin-d'Auxigny et des Aix d'Angillon	A l'unanimité 14 voix pour
Vice-Présidente	5	Approbation de la convention d'attribution d'une subvention 2024 Mission Locale Sancerre-Sologne pour les permanences d'Henrichemont	A l'unanimité 14 voix pour
Vice-Présidente	6	Convention de partenariat avec UNISCITE pour la mise en place de visites de courtoisie chez les personnes âgées par un trinôme de service civique	A l'unanimité 14 voix pour

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



En introduction du Conseil d'Administration, Christelle PETIT souhaite la bienvenue à Mme Martine HAUTIN, présidente de l'association LA BOUQUINE'RIT à St-Martin-d'Auxigny, et nouvelle administratrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry.

Martine HAUTIN présente les activités de l'association. LA BOUQUINE'RIT récupère environ 8 000 livres par an et les propose à la vente aux particuliers au prix de 0,50 € pièce.

Christelle PETIT rappelle que l'association LA BOUQUINE'RIT effectue un don annuel au CIAS Terres du Haut Berry.

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 12 JUIN 2024

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 juin 2024.

2/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Considérant les besoins de remplacement par un agent à temps non complet dans les services suivants :

- Services Techniques : 7h00/35^{ème}
- Service Environnement : 4h00/35^{ème}

Considérant la proposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry de mettre à disposition auprès de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, un adjoint administratif afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif et d'accueil aux services Techniques et au service Environnement à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 1 an,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juillet 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial afin d'exercer des fonctions de gestionnaire administratif pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2024, à raison de 11h00 hebdomadaires, dont 7h00 pour les services Techniques et 4h00 pour le service Environnement

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer ladite convention et tous les actes y afférents

- d'imputer les recettes au budget principal

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**3/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY
AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Considérant la demande du Centre Intercommunal d'Action Sociale, sollicitant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes (service support – comptabilité), adjoint administratif pour assurer l'accueil des Maisons France Services, à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juillet 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial pour assurer l'accueil des Maisons France Services, et ce à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CIAS à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**4/ MARCHES D'ASSURANCES :
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY**

Dans le cadre de la prochaine consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances et dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation des marchés d'assurances, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et son Centre Intercommunal d'Action Sociale envisagent de constituer un groupement de commande pour leurs futurs contrats qui seront passés à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour la même durée.

Les marchés seront passés selon la procédure formalisée et répartis en 6 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilités et défense recours
- Lot 3 : Flotte automobile et accessoires
- Lot 4 : Protection juridique et fonctionnelle de la collectivité
- Lot 5 : Cyber-risques
- Lot 6 : Multirisques Expositions

Une convention fixe les modalités de consultation, l'organisation générale de la commande et les modalités de paiement.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour les marchés d'assurances dès leur lancement
- d'approuver la convention constitutive du groupement à intervenir entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour définir les conditions de fonctionnement du groupement, et ce pour toute la durée des marchés et de ses éventuels avenants
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**5/ RAPPORT D'ACTIVITES 2023
DE LA MISSION LOCALE BOURGES-ST FLORENT-MEHUN
ET DE LA MISSION LOCALE SANCERRE-SOLOGNE**

Le CIAS Terres du Haut Berry a conventionné le 4 octobre 2023 avec les Missions Locales de Bourges et Sancerre-Sologne pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés sur le territoire, et la tenue de permanences locales sur les sites France Services de St-Martin-d'Auxigny et Les Aix d'Angillon pour la Mission Locale de Bourges, ainsi que sur le site France Services Henrichemont pour la Mission Locale Sancerre-Sologne.

Dans le cadre de ces conventions, il est demandé aux 2 entités de fournir au CIAS Terres du Haut Berry un rapport annuel de leurs activités sur le territoire.

Ainsi, les Missions Locales de Bourges et Sancerre-Sologne proposent les documents joints.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte des rapports d'activité 2023 de la Mission Locale Bourges-St Florent-Mehun, et de la Mission Locale Sancerre-Sologne.

Christelle PETIT et Manuel DECONINCK présentent les éléments fournis par la Mission Locale de Bourges, et la Mission Locale de Sancerre-Sologne. Ces chiffres présentent notamment la fréquentation des suivis locaux par les conseillers de la Mission Locale. En 2023, ce sont 164 jeunes qui ont été rencontrés pour la Mission Locale de Bourges, et 29 jeunes pour la Mission Locale Sancerre Sologne. Les actions menées par la Mission Locale sont également présentées.

Les membres du Conseil notent la difficulté actuelle des Missions Locales pour repérer les jeunes, et pour ceux-ci d'intégrer le marché de l'emploi. Les problèmes de mobilités pour les jeunes sont également évoqués.

Les membres du Conseil prennent acte des rapports d'activité 2023 de la Mission Locale Bourges-St Florent- Mehun, et de la Mission Locale Sancerre-Sologne.

**6/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024
MISSION LOCALE DE BOURGES-ST FLORENT-MEHUN
POUR LES PERMANENCES DE ST-MARTIN-D'AUXIGNY ET DES AIX D'ANGILLON**

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la proposition de convention relative à l'attribution d'une subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par le Directeur de la Mission Locale de Bourges et réceptionnée le 26 juillet 2024 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux, qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 23 communes de notre territoire et qu'en 2023 elle a été en contact avec 164 jeunes issus de ces communes, dont 55 nouveaux inscrits.

Considérant que la Mission Locale de Bourges a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale de Bourges effectue 4 permanences mensuelles sur notre territoire (2 sur les Aix d'Angillon et 2 sur St-Martin-d'Auxigny) pour faciliter l'accompagnement des jeunes ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1,20 € par habitant, soit un montant total de 27 280,80 € pour 22 734 habitants ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'approuver la convention ci jointe entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Mission Locale de Bourges**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents**
- **D'attribution une subvention de 27 280,80 € à la Mission Locale de Bourges, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire**
- **D'imputer la dépense au budget du CIAS**

Anne-Marie OSWALD demande des précisions quant au nombre de permanences mensuelles réalisées à St-Martin-d'Auxigny. Manuel DECONINCK corrige effectivement le texte, en précisant que ce sont 4 permanences mensuelles qui y sont réalisées, soit 6 permanences mensuelles réalisées par la Mission Locale Bourges sur les Terres du Haut Berry.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**7/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024
MISSION LOCALE SANCERRE-SOLOGNE
POUR LES PERMANENCES D'HENRICHEMONT**

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la proposition de convention relative à l'attribution d'une subvention adressée au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Directrice de la Mission Locale Sancerre-Sologne et réceptionnée le 26 juillet 2024 ;

Considérant que la demande de subvention est conforme au règlement visé précédemment ;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux, qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 7 communes de notre territoire et qu'en 2023 elle a été en contact avec 29 jeunes issus de ces communes.

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne effectue 2 permanences mensuelles sur notre territoire (Henrichemont) pour faciliter l'accompagnement des jeunes ;

Considérant que le coût de la subvention sollicitée est de 1,20 € par habitant, soit un montant total de 3 957,60 € pour 3 298 habitants ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'approuver la convention ci jointe passée entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Mission Locale Sancerre-Sologne pour l'année 2024**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents**
- **D'attribution une subvention de 3 957,60 € à la Mission Locale Sancerre-Sologne, au titre de l'insertion des jeunes de son territoire**
- **D'imputer la dépense au budget du CIAS**

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

**8/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNISCITE
POUR LA MISE EN PLACE DE VISITES DE COURTOISIE CHEZ LES PERSONNES AGEES
PAR UN TRINOME DE SERVICES CIVIQUES**

Considérant les travaux et les orientations retenues dans le cadre des différentes commissions sociales en lien avec l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée, et notamment celles portant sur les Personnes

Agées, le CIAS Terres du Haut Berry avait émis l'hypothèse de la mise en place de visites de courtoisie auprès des personnes âgées.

Lors du Conseil d'Administration du CIAS Terres du Haut Berry du 4 octobre 2023, Mme OSSUDE, chargée de mission Séniors UNISCITE, a présenté aux administrateurs du CIAS les dispositifs de visite de courtoisie auprès des personnes âgées par les binômes de services civiques déployés par l'organisme. Sur le 1^{er} semestre 2024, ce sont ainsi 4 personnes âgées du territoire qui ont bénéficié de visites de courtoisie par le binôme proposé et envoyé par UNISCITE.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le bilan positif de la 1^{ère} équipe de services civiques ayant œuvré sur le territoire, et l'intérêt manifeste des personnes âgées bénéficiaires du dispositif,

Considérant l'intérêt du CIAS Terres du Haut Berry de conventionner avec UNISCITE pour la mise en place d'un trinôme de visites sur le territoire des Terres du Haut Berry,

Vu la proposition de convention adressée par UNISCITE, et réceptionnée le 27 août 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'approuver la convention relative à la mise en place d'un trinôme de visites passée entre UNISCITE et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry à compter du 22 octobre 2024 à titre gratuit**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents**

Christelle PETIT apporte des précisions quant aux recrutements actuels des personnes qui constituerait le trinôme. Celui-ci est en cours, il ne manquerait plus qu'une personne qui posséderait le permis de conduire. Dès que cette personne sera trouvée, il sera proposé aux communes de procéder aux recensements des personnes âgées souhaitant bénéficier du dispositif.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

9/ INFORMATION RELATIVE AU PROGRAMME POPSU TRANSITIONS BERRY

Le 21 février 2024, le Conseil d'Administration du CIAS Terres du Haut Berry a acté sa participation au programme de recherche universitaire POPSU Transitions 3, par la signature d'une convention de 3 ans et d'un financement cumulé de 2 500 €.

Ce programme vise à appréhender au mieux les enjeux de la transition écologique sous des pans sanitaires et environnementaux, sur le territoire du Berry.

Après un retard pris sur le 1^{er} semestre, les travaux de recherche de l'Université d'Orléans devraient débuter au 1^{er} septembre 2024.

Ont été invités à participer à ce projet : le Conseil Départemental de l'Indre, les Communautés d'Agglomération de Châteauroux Métropole et Bourges Plus, ainsi que les Communautés de Communes Cœur de France, Val de l'Indre-Brenne, Levroux Boischaut Champagne et Terres du Haut Berry.

Suite aux diverses décisions des territoires invités à participer à ce programme, et contrairement à ce que prévoyait la convention, l'équipe de doctorants de l'Université d'Orléans a informé les territoires participants, que la Communauté de Communes Levroux Boischaut Champagne avait retiré sa participation, ainsi que son financement du programme de recherches.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte du retrait de la Communauté de Communes Levroux Boischaut Champagne du projet POPSU Transitions 3.

Suite au retard pris par cette étude pour diverses raisons, Anne-Marie OSWALD demande s'il est toujours opportun de maintenir la présence du CIAS Terres du Haut Berry dans le dispositif. Christelle PETIT rassure les membres du Conseil quant à l'intérêt de l'étude POPSU Transitions. Il permettra de mieux appréhender les enjeux sanitaires et environnementaux futurs pour notre territoire.

Les membres du Conseil prennent acte du retrait de la Communauté de Communes Levroux Boischaut Champagne du projet POPSU Transitions 3.

10/ CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL

Le Contrat Territorial Global s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles, et définit le partenariat renforcé entre le Conseil Départemental, la CAF et la Collectivité pour favoriser l'attractivité du territoire, faciliter l'accès aux droits et aux services, et coordonner les actions de chacun. Il a pour objectif d'accompagner la Collectivité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale d'action sociale et familiale, et de coconstruire et animer un plan d'actions pluriannuel.

Le Contrat Territorial Global 2021-2024 arrive à échéance en fin d'année.

Un Comité de Pilotage constitué d'élus du territoire, de représentants de la CAF et du Conseil Départemental du Cher, et d'agents et responsables de services de la Collectivité, se sont réunis le 13 juin 2024 pour dresser une évaluation de celui-ci.

Pour le Contrat Territorial 2021-2024, 4 enjeux, développés en plusieurs axes, avaient été définis :

- Les familles accèdent aux services quelles que soient leurs situations géographiques ou personnelles
- Les habitants bénéficient d'un logement adapté à leurs besoins
- Les habitants contribuent à la dynamique de territoire
- Des chargés de coopération qui animent la dynamique de territoire

Pour le prochain Contrat Territorial Global 2025-2029, 7 thématiques ont été définies :

Thématique	Ambition Territoriale
Petite Enfance	Les familles avec enfants de moins de 6 ans bénéficient des services et des structures adaptés
Enfance	Les enfants ont accès à des accueils péri et extrascolaires à dimension éducative
Jeunesse	Les jeunes sont accompagnés dans leurs parcours et leurs engagements
Parentalité	Les familles bénéficient d'espaces, d'événements et de dispositifs d'accompagnement à la parentalité
Vie sociale et Animation du Territoire	Les habitants participent et accèdent à une vie culturelle et sportive sur l'ensemble du territoire

Accès aux droits	Les habitants ont accès à tout ce qui fonde leurs droits
Habitat & Logement	Les habitants sont accompagnés dans l'amélioration de leur cadre de vie

Là aussi, ces thématiques ont été développées en axes de développement à court ou moyen terme.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre connaissance des thématiques envisagées dans le cadre du Contrat Territorial Global 2025-2029.

Manuel DECONINCK rappelle que seule la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est signataire de la Convention Territoriale Globale. Le CIAS Terres du Haut Berry y est associé pour les questions d'Accès aux droits, et d'Habitat & logement.

Les membres du Conseil prennent connaissance des thématiques envisagées dans le cadre du Contrat Territorial Global 2025-2029.

11/ DENONCIATION DE LA CONVENTION D'AIDE ALIMENTAIRE POUR LES BENEFICIAIRES RESIDENTS SUR LA COMMUNE D'IVOY LE PRE

Par recommandé avec avis de réception, reçu le 8 août 2024, la commune d'Ivoy-le-Pré, via M. DALLOIS, maire, et Mme D'ORLEANS, présidente du CCAS, nous informe de sa décision de dénoncer la convention la liant au CIAS Terres du Haut Berry, pour la distribution d'aide alimentaire aux habitants bénéficiaires de ladite commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

La commune d'Ivoy-le-Pré nous demande donc de ne plus recevoir les habitants de leur commune.

A cet effet, les bénéficiaires de la commune d'Ivoy-le-Pré seront informés par courrier, ainsi que les services sociaux d'orientation.

L'association de distribution d'aide alimentaire de la commune d'Aubigny-sur-Nère et la Banque Alimentaire du Cher seront informées de la décision de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de prendre acte de la décision émise par la Mairie d'Ivoy-le-Pré, et de sa dénonciation de la convention d'aide alimentaire la liant au CIAS Terres du Haut Berry.

Christelle PETIT insiste sur le fait que cette dénonciation n'est pas voulue par le CIAS Terres du Haut Berry, et ignore pour le moment quel serait le moyen de recours envisagé par la commune d'Ivoy-le-Pré pour ses bénéficiaires de l'Aide Alimentaire.

Christophe DRUNAT annonce qu'une solution aurait été trouvée, mais qu'elle reste à confirmer.

Les membres du Conseil prennent acte de la décision émise par la Mairie d'Ivoy-le-Pré, et de sa dénonciation de la convention d'aide alimentaire la liant au CIAS Terres du Haut Berry.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Christelle PETIT et Manuel DECONINCK présentent l'animation réalisée le mercredi 2 octobre après-midi à Henrichemont, dans le cadre de la Semaine Bleue 2024. Le CIAS Terres du Haut Berry a

souhaité proposer une animation collective aux établissements du territoire (EHPAD de Fussy, Henrichemont et Les Aix d'Angillon, et Foyer Logement de Menetou-Salon).

Ainsi le CIAS s'est associé aux services Enfance-Jeunesse, Animation du Territoire et Tourisme pour proposer des mini Olympiades. Ce sont 25 résidents d'EHPAD et 25 jeunes des Centres de Loisirs qui se sont affrontés sur des épreuves de pétanque d'intérieur, tir à la carabine laser, badminton et basketball. Ces épreuves étaient encadrées par des jeunes lycéens Bac Pro Animation du lycée Vaillant de Vierzon.

Si l'équipe de l'EHPAD des Aix a remporté cette édition, tous ont convenu du plaisir pris sur cette journée tant par les plus jeunes que les plus âgés. Les premiers retours laissent déjà entendre la volonté de tous de reconduire l'événement l'an prochain.

Christelle PETIT et Manuel DECONINCK font état de l'avancement du Livret Séniors. La 1^e version de celui-ci a été corrigée en commission de relecture. Elle sera prochainement soumise à un éditeur qui proposera une version à imprimer. La volonté d'une parution pour la fin d'année reste de mise. Néanmoins Christelle PETIT alerte sur la possibilité de repousser celle-ci dans l'attente de la formalisation du nouveau schéma départemental.

Manuel DECONINCK informe également du lancement des Portes Ouvertes France Services depuis le 7 octobre, et jusqu'au 19 octobre 2024. Diverses animations sont prévues (ateliers, rencontres avec les usagers, permanences sur quelques marchés du territoire et hors territoire). Manuel DECONINCK explique en effet que la Préfecture a souhaité associer plusieurs France Services pour ces Portes Ouvertes. Ainsi, les France Services des Terres du Haut Berry ont été associées à celles de Bourges Gibjoncs et d'Avord. Les actions proposées sont donc menées conjointement.

Christelle PETIT présente les premiers chiffres de l'OPAH. A ce jour, ce sont 13 dossiers qui ont été déposés et qui bénéficieront d'une subvention territoriale OPAH.

Christelle PETIT informe à ce titre de l'avenant mis en place dernièrement, instaurant le plafonnement de l'aide territoriale pour maintenir l'OPAH dans l'enveloppe budgétaire fixée par le Conseil Communautaire.

De plus, Christelle PETIT informe sur le projet de mise en place d'un Pacte Territorial, qui viendrait en complément ou en remplacement de l'OPAH. N'étant qu'à l'état de projet par la DDT Habitat, les informations ne sont pas encore définitives et en mouvement perpétuelles ; il est difficile de présenter à ce jour une feuille de route claire sur l'application de ce nouveau dispositif Habitat, et de l'entité qui en serait le porteur, Communauté de Communes ou Département.

Manuel DECONINCK rappelle enfin la tenue de la Collecte Nationale des Banques Alimentaires les 22, 23 et 24 novembre 2024 dans les supermarchés du territoire. Les bénévoles de l'ADMR Les Aix d'Angillon, et ceux du CIAS (pour EPISOL et Henrichemont) assureront des collectes dans ces magasins, ainsi que dans les écoles et mairies du territoire.

Avant de clôturer ce conseil d'administration, Christelle PETIT propose aux membres présents de signer la pétition émise par le Conseil Départemental, en faveur de l'instauration du loi Grand Age.

Le prochain Conseil d'administration est fixé au 11 décembre 2024.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est levée à 20h10.